



MAIRIE DE SAINT-PIAT

Eure et Loir

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le jeudi 23 janvier à 19 heures 00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Piat, en séance ordinaire, dans la salle de réunion, sous la Présidence de M. Michaël BLANCHET, Maire.

Date de la convocation : mercredi 15 janvier 2025

ORDRE DU JOUR :

- ❖ **Délibération n° 2025/01-01** : représentativité de la commune de St Piat au sein du SIRP St Piat, Mévoisins, Chartainvilliers, Soulaire - **Approuvée**

Le Maire

Michaël BLANCHET